

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT-HUIT AVRIL (28/04/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 30

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Ghislaine MARTY, M. Gilles BENECH, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Marie-France CABOS, Mme Isabelle CLAVE, M. Jean-Christophe THIERS, M. Olivier ORSEL, M. Frédéric MARCHAL, Mme Sabine BEORCHIA, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, M. Alain REINALDOS, M. Titouan LEHOUCQ, M. Philippe FARGUES, M. Francis FRAUNIE, Mme Séverine LAURENT, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 2

M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Alexandre CAPOULADE (Représenté par Madame Florence LAGARRIGUE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE : 1

M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

47 – 28 avril 2026

47. Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT -Ecole) année scolaire 2026/2027

Rapporteur : Monsieur Titouan LEHOUCQ

Le développement des usages du numérique à l'école est un enjeu majeur pour la réussite des élèves.

De la maternelle à la fin de l'élémentaire, L'EN-école propose un environnement de confiance sécurisé par l'Education Nationale. Divers services pédagogiques et des ressources numériques de qualité permettent aux élèves d'obtenir les compétences faisant partie des programmes de l'école élémentaire.

Cet espace de travail intègre également des modules de communication à destination des familles pour l'école et pour la commune.

La Ville souhaite ainsi contribuer au développement de ~~ces nouveaux usages de l'école pour~~ satisfaire et favoriser le succès du plus grand nombre d'élèves. L'Education Nationale propose d'encadrer cette démarche par une convention.

La participation financière de la Ville est de l'ordre de 320 € par an, soit 40 € par école. Le montant exact sera fixé par l'éducation nationale en juin.

Vu le code de l'éducation, article R.222-24-2 alinéa 5,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Considérant que la signature de la convention permettra l'accès à l'ENT-ECOLE pour l'année scolaire 2026-2027.

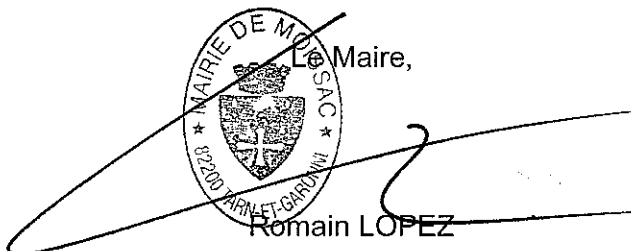
Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet ladite convention à l'approbation des membres du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention pour l'accès à l'ENT-ECOLE pour l'année scolaire 2026-2027.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) pour l'année scolaire 2026-2027 entre l'Education Nationale et la Mairie de Moissac.

Pour copie conforme
Moissac, le 30 Avril 2026


Le Maire,
Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,


Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :